

Commission permanente du 5 mars 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue à l'Hôtel du département à Blois ce jeudi 5 mars, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné 42 dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Ces dernières concernent notamment le plan « Le 41 en bonne santé », le soutien aux communes, ainsi que les politiques sportive et culturelle.

« Le 41 en bonne santé »

Dans le cadre de son soutien à la démographie médicale, le conseil départemental de Loir-et-Cher a attribué dix allocations départementales de stage à des étudiants en médecine générale, pharmacie et orthophonie, pour un montant total de 14 250 €. Une aide à l'installation de 20 000 € a également été octroyée à un chirurgien-dentiste arrivée à Saint-Aignan en début d'année.

Solidarités

Le conseil départemental a répondu favorablement à vingt demandes de subventions dédiées à l'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap, pour un montant total de 17 371 €.

Dans le cadre de l'appel à projet national « Mieux manger pour tous », le syndicat mixte du pays Vendômois (SMPV) initie une démarche expérimentale de distribution de « paniers solidaires ». Ce dispositif vise à favoriser l'accès à une alimentation de qualité, locale et respectueuse de l'environnement pour les publics en difficulté, tout en assurant une juste rémunération des producteurs. Signataire de la convention de partenariat avec le SMPV, l'association AMAP du GAC de Vendôme, et les producteurs associés (La Ferme des Trois Buissons et l'EARL du Couëtron), le département, via la Maison des solidarités de Vendôme, apporte son soutien au développement de ce dispositif en identifiant les bénéficiaires mais également en assurant le suivi et le lien social.

Soutien aux communes

Dans le cadre de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR), le conseil départemental a octroyé vingt-trois subventions, pour un montant total de 531 860 €. Parmi les bénéficiaires, la commune de Selles-Saint-Denis pour la réhabilitation de la boulangerie (50 000 €) et la commune de Veilleins pour la restauration des couvertures de la nef de l'église Saint-Martin (50 000 €).

Trente-cinq subventions ont également été attribuées au titre de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), pour un montant global de 921 400 €. Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la vigne aux champs a ainsi reçu 107 600 € pour la sécurisation en eau potable de la commune de Vallières-les-Grandes via une interconnexion avec Montrichard-Val de Cher. La commune de Sougé a quant à elle reçu une aide de 100 000 € pour la création d'une plateforme de stockage biomasse, et la commune de Beauchêne 76 900 € pour la création d'une chaufferie en bois déchiqueté.



Environnement

En 2024, le département a adopté la convention cadre de parrainage collège – ENS afin de sensibiliser les collégiens à la préservation du patrimoine naturel, en particulier à travers le réseau des espaces naturels sensibles (ENS). Pour l'année scolaire 2025-2026, 41 644 € seront octroyés aux treize établissements parrains.

Le conseil départemental a également accordé une aide de 8 000 € au festival de photographies animalières Mer'Veilles Nature, dont le rayonnement est désormais national.

Développement du réseau de lecture publique

Dans le cadre du programme de développement du réseau de lecture publique, le département a octroyé plusieurs subventions, dont 3 534 € et 707 € à la commune de Muides-sur-Loire pour l'extension et l'équipement mobilier de ses bibliothèques. 1 655 € ont également été attribués à la commune de Saint-Laurent-Nouan au titre de l'aide à l'informatisation des bibliothèques. Enfin, des conventions de partenariat ont été signées avec la commune de Villeny afin d'y assurer la desserte de documents et des services proposés par la médiathèque départementale, ainsi que le château de Fougères-sur-Bièvre afin qu'il bénéficie de prêt d'outils d'animations et de documents.

Politique culturelle

Le conseil départemental a octroyé 109 809 € de subventions au titre de l'aide à la sauvegarde du patrimoine immobilier, dont 30 251 € à la commune du Couëtron-au-Perche pour la restauration de la Maison du Porche.

Dix-huit subventions, d'un montant total de 130 985 €, ont également été octroyées à plusieurs festivals de Loir-et-Cher, dont le festival de musique de Pontlevoy (19 500 €), le festival de Montoire (18 000 €) et le festival Jazzin'Chevnery (15 000 €).

Dans le cadre de sa politique culturelle, le département a signé une convention multipartite pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 avec l'association L'Échalier, afin de réaliser des actions de médiation culturelle sur le territoire du Perche.

Politique sportive

Au titre de sa politique sportive, le département a attribué un total de 43 880 € de subventions à vingt-neuf associations, dont 8 100 € à Cœur de France Organisation, 3 000 € à l'Union sportive de Mer, et 2 700 € au Tennis club de Sologne ainsi qu'à l'Académie blésoise de billard.

Le département de Loir-et-Cher a également signé une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2026 avec le comité départemental de randonnée pédestre, auquel il avait octroyé une subvention de 15 000 € en février dernier au titre de son fonctionnement.